



**Convention sur l'élimination
de toutes les formes
de discrimination à l'égard
des femmes**

Distr. générale
8 novembre 2005
Français
Original: anglais

**Comité pour l'élimination de la discrimination
à l'égard des femmes**
Trente-quatrième session
16 janvier-3 février 2006

Ordre du jour provisoire*

1. Ouverture de la session.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Rapport de la Présidente sur les activités menées entre les trente-troisième et trente-quatrième sessions du Comité.
4. Examen des rapports présentés par les États parties en application de l'article 18 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.
5. Application de l'article 21 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.
6. Moyens d'accélérer les travaux du Comité.
7. Activités du Comité au titre du Protocole facultatif se rapportant à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.
8. Ordre du jour provisoire de la trente-cinquième session.
9. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa trente-quatrième session.

* Document présenté après la date limite du fait qu'il a fallu attendre la fin des consultations sur l'organisation des travaux.



Annotations

Point 1

Ouverture de la session

La trente-quatrième session du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes sera ouverte par la Présidente du Comité.

Point 2

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Aux termes de l'article 9 du Règlement intérieur, la première question inscrite à l'ordre du jour provisoire de chaque session est l'adoption de l'ordre du jour. Aux termes de l'article 7, l'ordre du jour provisoire de chaque session est établi par le Secrétaire général en consultation avec la présidence du Comité, conformément aux dispositions pertinentes des articles 17 à 22 de la Convention.

À sa trente-troisième session, le Comité a approuvé l'ordre du jour provisoire de la trente-quatrième session.

Documentation

Ordre du jour provisoire et annotations (CEDAW/C/2006/I/1)

Point 3

Rapport de la Présidente sur les activités menées entre les trente-troisième et trente-quatrième sessions du Comité

Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Présidente informera le Comité des activités et des faits nouveaux intervenus depuis la session précédente qui ont une incidence sur les travaux du Comité.

Point 4

Examen des rapports présentés par les États parties en application de l'article 18 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

Aux termes de l'article 18 de la Convention, les États parties s'engagent à présenter au Secrétaire général, pour examen par le Comité, un rapport sur les mesures d'ordre législatif, judiciaire, administratif ou autre qu'ils auront adoptées pour donner effet aux dispositions de la Convention et sur les progrès réalisés à cet égard. Les rapports doivent être soumis dans l'année qui suit l'entrée en vigueur de la Convention dans l'État intéressé, puis tous les quatre ans, ainsi qu'à la demande du Comité.

À sa trente-troisième session, le Comité, tenant compte de la priorité à donner aux États parties dont les rapports étaient en instance depuis plus longtemps que les autres ainsi qu'aux rapports initiaux, et soucieux de maintenir un équilibre, notamment géographique, dans l'examen des rapports, a décidé d'inviter huit États parties à présenter des rapports. Tous ont accédé à cette requête.

À sa trente-quatrième session, le Comité sera saisi des rapports suivants : rapport unique (valant rapport initial et deuxième et troisième rapports périodiques) du Cambodge (CEDAW/C/KHM/1-3); rapport unique (valant rapport initial et

deuxième et troisième rapports périodiques) de l'Érythrée (CEDAW/C/ERI/1-3 et CEDAW/C/ERI/1-3/Corr.1); rapport unique (valant rapport initial et deuxième et troisième rapports périodiques) de l'ex-République yougoslave de Macédoine (CEDAW/C/MKD/1-3); rapport unique (valant rapport initial et deuxième, troisième, quatrième et cinquième rapports périodiques) du Togo (CEDAW/C/TGO/1-5); rapport unique (valant deuxième, troisième, quatrième et cinquième rapports périodiques) du Mali (CEDAW/C/MLI/2-5); rapport unique (valant quatrième et cinquième rapports périodiques) de l'Australie (CEDAW/C/AUL/4-5); rapport unique (valant quatrième et cinquième rapports périodiques) de la Thaïlande (CEDAW/C/THA/4-5) et rapport unique (valant quatrième, cinquième et sixième rapports périodiques) du Venezuela (CEDAW/C/VEN/4-6).

Aux termes de l'article 51 du Règlement intérieur du Comité, les États parties sont représentés aux réunions du Comité au cours desquelles leurs rapports sont examinés : leurs représentants participent aux débats et répondent aux questions ayant trait auxdits rapports. Le Secrétaire général a informé les États parties intéressés des dates provisoires de l'examen de leurs rapports par le Comité à sa trente-quatrième session.

Aux termes de l'article 49, à chaque session le Secrétaire général fait part au Comité de tous les cas de non-réception des rapports demandés aux États parties conformément à l'article 18 de la Convention. En outre, il remet au Comité une liste des rapports soumis par les États parties à la Convention et une liste des rapports soumis par les États parties que celui-ci n'a pas encore examinés.

À sa trente-quatrième session, le Comité sera donc saisi du rapport du Secrétaire général sur la présentation de rapports par les États parties en application de l'article 18 de la Convention (CEDAW/C/2006/I/2).

Un groupe de travail présession du Comité se réunit avant chaque session pour établir une liste d'observations et de questions se rapportant aux rapports périodiques, qui est distribuée aux représentants des États parties avant les réunions au cours desquelles leurs rapports doivent être examinés. Celui de la trente-quatrième session s'est réuni à New York du 25 au 29 juillet 2005. Le Comité sera saisi du rapport du groupe de travail présession et des réponses des États parties à la liste des observations et des questions qu'il a établie.

Documentation

Rapport unique (valant rapport initial, deuxième et troisième rapports périodiques) du Cambodge (CEDAW/C/KHM/1-3)

Rapport unique (valant rapport initial, deuxième et troisième rapports périodiques) de l'Érythrée (CEDAW/C/ERI/1-3 et CEDAW/C/ERI/1-3/Corr.1)

Rapport unique (valant rapport initial, deuxième et troisième rapports périodiques) de l'ex-République yougoslave de Macédoine (CEDAW/C/MKD/1-3)

Rapport unique (valant rapport initial, deuxième, troisième, quatrième et cinquième rapports périodiques) du Togo (CEDAW/C/TGO/1-5)

Rapport unique (valant deuxième, troisième, quatrième et cinquième rapports périodiques) du Mali (CEDAW/C/MLI/2-5)

Rapport unique (valant quatrième et cinquième rapports périodiques) de l'Australie (CEDAW/C/AUL/4-5)

Rapport unique (valant quatrième et cinquième rapports périodiques) de la Thaïlande (CEDAW/C/THA/4-5)

Rapport unique (valant quatrième, cinquième et sixième rapports périodiques) du Venezuela (CEDAW/C/VEN/4-6)

Rapport du Groupe de travail présession (CEDAW/PSWG/2006/I/CRP.1)

Listes d'observations et de questions

Cambodge (CEDAW/C/KHM/Q/1-3)

Érythrée (CEDAW/C/ERI/Q/1-3)

Ex-République yougoslave de Macédoine (CEDAW/C/MKD/Q/1-3)

Togo (CEDAW/C/TGO/Q/1-5)

Mali (CEDAW/C/MLI/Q/2-5)

Australie (CEDAW/C/AUL/Q/4-5)

Thaïlande (CEDAW/C/THA/Q/4-5)

Venezuela (CEDAW/C/VEN/Q/4-6)

Réponses aux listes d'observations et de questions

Cambodge (CEDAW/C/KHM/Q/1-3/Add.1)

Érythrée (CEDAW/C/ERI/Q/1-3/Add.1)

Ex-République yougoslave de Macédoine (CEDAW/C/MKD/Q/1-3/Add.1)

Togo (CEDAW/C/TGO/Q/1-5/Add.1)

Mali (CEDAW/C/MLI/Q/2-5/Add.1)

Australie (CEDAW/C/AUL/Q/4-5/Add.1)

Thaïlande (CEDAW/C/THA/Q/4-5/Add.1)

Venezuela (CEDAW/C/VEN/Q/4-6/Add.1)

Point 5

Application de l'article 21 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

L'article 21 de la Convention dispose que le Comité peut formuler des suggestions et des recommandations générales fondées sur l'examen des rapports et des renseignements reçus des États parties. Il dispose aussi que ces suggestions et recommandations sont incluses dans le rapport du Comité, accompagnées, le cas échéant, des observations des États parties.

Les groupes de travail sur une recommandation générale relative à l'article 2 de la Convention et les femmes migrantes informeront le Comité des progrès accomplis.

Dans le cadre de ce point de l'ordre du jour, le Comité permet à des experts des institutions spécialisées et d'autres organismes des Nations Unies de lui présenter, en séance plénière, des informations concernant des articles spécifiques de la Convention ou des questions devant faire l'objet de recommandations et de suggestions générales.

Aux termes de l'article 22 de la Convention, les institutions spécialisées ont le droit d'être représentées lors de l'examen de la mise en œuvre de toute disposition de la Convention qui entre dans le cadre de leurs activités et le Comité peut les inviter à présenter des rapports sur l'application de la Convention dans ces domaines. À sa trente-quatrième session, le Comité sera saisi d'une note du Secrétaire général sur les rapports des institutions spécialisées à ce sujet (CEDAW/C/2006/I/3 et additifs).

Documentation

Note du Secrétaire général concernant les rapports présentés par les institutions spécialisées des Nations Unies sur l'application de la Convention dans les domaines relevant de leur champ d'activité (CEDAW/C/2006/I/3)

Rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (CEDAW/C/2006/I/3/Add.1)

Rapport de l'Organisation mondiale de la santé (CEDAW/C/2006/I/3/Add.2)

Rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (CEDAW/C/2006/I/3/Add.3)

Rapport de l'Organisation internationale du Travail (CEDAW/C/2006/I/3/Add.4)

Point 6

Moyens d'accélérer les travaux du Comité

Avant chaque session, le Secrétariat établit un rapport pré-session sur les moyens d'améliorer les travaux du Comité, lequel contient les informations communiquées par le Secrétariat, les observations des membres du Comité ou des renseignements sur les autres faits nouveaux concernant les droits de l'homme (CEDAW/C/2006/I/4).

Documentation

Rapport du Secrétariat sur les moyens d'accélérer les travaux du Comité (CEDAW/C/2006/I/4)

Point 7

Activités du Comité au titre du Protocole facultatif se rapportant à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

À la suite de l'entrée en vigueur, en décembre 2000, du Protocole facultatif se rapportant à la Convention, le Comité a créé, en vertu de ce protocole, le Groupe de travail des communications. À sa trente-deuxième session, le Comité a nommé cinq de ses membres à ce groupe de travail pour un mandat de deux ans, arrivant à expiration le 31 décembre 2006.

La septième session du Groupe de travail se tiendra du 11 au 13 janvier 2006.

À sa trente-quatrième session, le Comité continuera de s'acquitter de son mandat en application des articles 2 et 8 du Protocole facultatif de la Convention.

Documentation

Rapport du Groupe de travail des communications créé en vertu du Protocole facultatif sur les travaux de sa septième session (CEDAW/C/2006/I/WGCOP/WP.1)

Point 8

Ordre du jour provisoire de la trente-cinquième session

À sa dixième session, le Comité a décidé que le projet d'ordre du jour provisoire de la session suivante serait approuvé à la fin de chaque session.

Documentation

Ordre du jour provisoire de la trente-cinquième session du Comité

Point 9

Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa trente-quatrième session

Annexe

Projet d'organisation des travaux

<i>Date/heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Documentation/programme</i>
Lundi 16 janvier 2006		
702^e séance		
10 heures à 11 h 30	1	Ouverture de la session
	2	Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
	3	Rapport de la Présidente sur les activités menées entre les trente-troisième et trente-quatrième sessions du Comité
	4	Examen des rapports présentés par les États parties en application de l'article 18 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes : rapport du groupe de travail présession
	5	Application de l'article 21 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes : déclaration liminaire
	6	Moyens d'accélérer les travaux du Comité : déclaration liminaire
11 heures à 13 heures (séance privée)		Réunion officieuse avec les organismes et les institutions spécialisées des Nations Unies
15 heures à 16 heures		Réunion officieuse avec les organisations non gouvernementales
16 heures à 18 heures (séance privée)	5, 6 et 7	Groupe de travail plénier
Mardi 17 janvier 2006		
703^e séance		
	4	Examen des rapports présentés par les États parties en application de l'article 18 de la Convention
	4	Mali : rapport unique (valant deuxième, troisième, quatrième et cinquième rapports périodiques) (CEDAW/C/MLI/2-5)
10 heures à 10 h 30		Présentation par le représentant de l'État partie
10 h 30 à 13 heures		Questions des experts et dialogue avec le Comité
704^e séance		
15 heures à 17 heures	4 (<i>suite</i>)	Mali (<i>suite</i>)
17 heures à 18 heures	4 (<i>suite</i>)	Groupe de travail plénier
Mercredi 18 janvier 2006		
705^e séance		
	4 (<i>suite</i>)	Togo : rapport unique (valant rapport initial et deuxième, troisième, quatrième et cinquième rapports périodiques) (CEDAW/C/TGO/1-5)

<i>Date/heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Documentation/programme</i>
10 heures à 10 h 30		Présentation par le représentant de l'État partie
10 h 30 à 13 heures		Questions des experts et dialogue avec le Comité
706^e séance		
15 heures à 17 heures	4 (<i>suite</i>)	Togo (<i>suite</i>)
17 heures à 18 heures	4 (<i>suite</i>)	Groupe de travail plénier
Jeudi 19 janvier 2006		
707^e séance	4 (<i>suite</i>)	Cambodge : rapport unique (valant rapport initial et deuxième et troisième rapports périodiques) (CEDAW/C/KHM/1-3)
10 heures à 10 h 30		Présentation par le représentant de l'État partie
10 h 30 à 13 heures		Questions des experts et dialogue avec le Comité
708^e séance		
15 heures à 17 heures	4 (<i>suite</i>)	Cambodge (<i>suite</i>)
17 heures à 18 heures	4 (<i>suite</i>)	Groupe de travail plénier
Vendredi 20 janvier 2006		
709^e séance	4 (<i>suite</i>)	Thaïlande : rapport unique (valant quatrième et cinquième rapports périodiques) (CEDAW/C/THA/4-5)
10 heures à 10 h 30		Présentation par le représentant de l'État partie
10 h 30 à 13 heures		Questions des experts et dialogue avec le Comité
710^e séance		
15 heures à 17 heures	4 (<i>suite</i>)	Thaïlande (<i>suite</i>)
17 heures à 18 heures	4 (<i>suite</i>)	Groupe de travail plénier
Lundi 23 janvier 2006		
10 heures à 13 heures (séance privée)	7	Activités du Comité en application du Protocole facultatif
15 heures à 16 heures		Réunion officieuse avec des organisations non gouvernementales
16 h 30 à 18 heures (séance privée)	5 et 6	Groupe de travail plénier
Mardi 24 janvier 2006		
711^e séance	4 (<i>suite</i>)	Érythrée : rapport unique (valant rapport initial et deuxième et troisième rapports périodiques) (CEDAW/C/ERI/1-3 et CEDAW/C/ERI/1-3/Corr.1)
10 heures à 10 h 30		Présentation par le représentant de l'État partie

<i>Date/heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Documentation/programme</i>
10 h 30 à 13 heures		Questions des experts et dialogue avec le Comité
712^e séance		
15 heures à 17 heures	4 (<i>suite</i>)	Érythrée (<i>suite</i>)
17 heures à 18 heures (séance privée)	4 (<i>suite</i>)	Groupe de travail plénier
Mercredi 25 janvier 2006		
713^e séance		
	4 (<i>suite</i>)	Ex-République yougoslave de Macédoine : rapport unique (valant rapport initial et deuxième et troisième rapports périodiques) (CEDAW/C/MKD/1-3)
10 heures à 10 h 30		Présentation par le représentant de l'État partie
10 h 30 à 13 heures		Questions des experts et dialogue avec le Comité
714^e séance		
15 heures à 17 heures	4 (<i>suite</i>)	Ex-République yougoslave de Macédoine (<i>suite</i>)
17 heures à 18 heures (séance privée)	4 (<i>suite</i>)	Groupe de travail plénier
Jedi 26 janvier 2006		
715^e séance		
	4 (<i>suite</i>)	Venezuela : rapport unique (valant quatrième, cinquième et sixième rapports périodiques) (CEDAW/C/VEN/4-6)
10 heures à 10 h 30		Présentation par le représentant de l'État partie
10 heures à 13 heures		Questions des experts et dialogue avec le Comité
716^e séance		
15 heures à 17 heures	4 (<i>suite</i>)	Venezuela (<i>suite</i>)
17 heures à 18 heures (séance privée)	4 (<i>suite</i>)	Groupe de travail plénier
Vendredi 27 janvier 2006		
10 heures à 13 heures	5 (<i>suite</i>)	Examen de la recommandation générale relative à l'article 2 et de la recommandation générale concernant les femmes migrantes
15 heures à 18 heures	5 et 6 (<i>suite</i>)	Groupe de travail plénier
Lundi 30 janvier 2006		
717^e séance		
	4 (<i>suite</i>)	Australie : rapport unique (valant quatrième et cinquième rapports

<i>Date/heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Documentation/programme</i>
		périodiques) (CEDAW/C/AUL/4-5)
10 heures à 10 h 30	4 (<i>suite</i>)	Présentation par le représentant de l'État partie
10 h 30 à 13 heures		Questions des experts et dialogue avec le Comité
718^e séance		
15 heures à 17 heures	4 (<i>suite</i>)	Australie (<i>suite</i>)
17 heures à 18 heures (séance privée)	4 (<i>suite</i>)	Groupe de travail plénier
Mardi 31 janvier 2006		
10 heures à 13 heures (séance privée)	4 (<i>suite</i>)	Groupe de travail plénier
15 heures à 18 heures	5 et 6	Groupe de travail plénier
Mercredi 1^{er} février 2006		
10 heures à 13 heures	5 et 6	Groupe de travail plénier
15 heures à 18 heures (séance privée)	4 et 7	Groupe de travail plénier
Jeudi 2 février 2006		
10 heures à 13 heures (séance privée)	4 (<i>suite</i>)	Groupe de travail plénier
15 heures à 18 heures (séance privée)	5 et 6 (<i>suite</i>)	Groupe de travail plénier
Vendredi 3 février 2006		
10 heures à 13 heures (séance privée)	4 (<i>suite</i>)	Groupe de travail plénier
719^e séance		
15 heures à 16 heures (séance privée)	5, 6 et 7 (<i>suite</i>)	Adoption du rapport du Groupe de travail plénier
16 heures à 18 heures	8	Ordre du jour provisoire de la trente-cinquième session
	9	Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa trente-quatrième session